



SERVICE DE NAVETTES À L'AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE

Les conditions ci-dessous s'appliquent à tous les passagers réservant avec la SARL F.L.O. sous la marque "NAVAirport" dans le cadre du service occasionnel de transport routier, selon le décret n°85-891 du 16 août 1985 TITRE IV-Chapitre II-Article 32 modifié par décret n°2007-1743 du 11/12/2007 article 1er, ou le cas échéant dans le cadre de voiture tourisme avec chauffeur, selon la nouvelle réglementation ATOUT FRANCE

RESERVATION :

- Elle est obligatoire au préalable et se fait soit par mail soit par téléphone ou directement sur site www.navairport.com. Sauf disposition contraire, le règlement s'effectue au moment de la réservation ou au plus tard avant le départ. Les règlements ne sont pas remboursables, sauf si La SARL F.L.O. doit, pour des raisons indépendantes de sa volonté, annuler la réservation ou accepte de l'annuler et effectue un remboursement.

Lorsqu'une personne réserve pour deux personnes ou plus, elle s'engage au nom des autres personnes et de ce fait nous considérons que tous les membres du groupe acceptent également les conditions de la SARL F.L.O.

AVION ET TRANSFERT :

- L'horaire de pick-up pour la navette peut être anticipé ou retardé d'au maximum 15 minutes de l'horaire établi ; dans ce cas le client sera mis au courant le jour avant par téléphone.

- Une réservation peut être annulée par email ou fax. L'annulation devra nous parvenir au plus tard 2 jours avant la date du transfert. Dans ce cas, la SARL F.L.O. acceptera de rembourser le transfert, déduction faite pour cause de frais bancaire. Toute annulation dans les 48 heures précédant le transfert ne fera l'objet d'aucun remboursement.

BAGAGE :

- Deux bagages par client seront acceptés. Tout bagage supplémentaire devra être signalé lors de la réservation. Dans le cas contraire, la SARL F.L.O. se réserve le droit de faire payer le(s) bagage(s) supplémentaire(s) ou de refuser de le (s) charger à bord du véhicule.

VEHICULE :

- La SARL F.L.O. se réserve le droit, et le confère à ses chauffeurs, de refuser l'accès du véhicule à toute personne visiblement sous l'emprise de l'alcool et/ou de drogues et dont le comportement pourrait être considéré comme une menace pour les autres passagers et le chauffeur.
- Les passagers ne sont pas autorisés à consommer de boissons alcoolisées dans les véhicules.
- Il est interdit de fumer dans les véhicules.

RESPONSABILITE :

- La SARL F.L.O. fera toujours son possible pour que les véhicules arrivent à l'heure aux rendez-vous fixés et déposent les clients à l'heure prévue sur leur lieu de destination. Cependant, la SARL F.L.O. déclinera toute responsabilité en cas de retard dû à des faits extérieurs indépendants de sa volonté ou de son contrôle. Les véhicules sont parfaitement assurés pour le transport de passagers, comme l'exige la Loi française. Toutefois, et même si nous manipulons toujours les bagages avec le plus grand soin, les biens des passagers sont transportés à leurs propres risques et la SARL F.L.O. ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable de perte ou dommage.
- En cas de dommages dus au retard de la navette, et notamment ceux occasionnés par le manque du vol de départ, la SARL F.L.O. limitera sa responsabilité au montant du titre de transport.

Siège Social | 2, Allée du Galion Apt 114- 44600 SAINT MARC sur MER (St Nazaire) tel : +33 (0)2 40 22 38 03